

Apologie du terrorisme ! - A 8 ans au commissariat : le retour de l'école-caserne

samedi 31 janvier 2015, par [GIRARD Bernard](#) (Date de rédaction antérieure : 29 janvier 2015).

Un enfant de 8 ans dénoncé à la police par son école et auditionné pour une affaire d'apologie de terrorisme... Bien sûr que c'est grotesque, pathétique, sidérant mais ce n'est pas une bavure, ce n'est pas le fruit d'un malencontreux cafouillage administratif. A Nice, chacun des protagonistes n'a fait que son devoir, qu'obéir aux consignes. Et c'est bien là le problème.

« Pan ! T'es mort » : apologie du terrorisme

Quelles que soient les paroles entendues dans la bouche d'un enfant, on pourrait attendre de la part d'un éducateur un minimum de discernement, de distanciation, un réflexe professionnel qui lui ferait remettre en contexte et évaluer à sa juste valeur une attitude enfantine, somme toute banale compte tenu de son âge.

Dans le cas présent - et même si une partie des circonstances reste dans l'ombre -, équipe pédagogique et policiers ont juste négligé une chose : ils avaient devant eux un garçon de 8 ans qui n'a manifestement aucune représentation de ce que peuvent être « Charlie » ou le « terrorisme ».

N'importe quel éducateur, parent ou enseignant, comprend d'instinct, sans qu'il soit nécessaire d'avoir fait de longues études de psychologie, que lorsque les enfants jouent à la guerre, aux cowboys et aux Indiens, aux gendarmes et aux voleurs, ils ne se préparent pas à une carrière de tueur ou de terroriste. Tout simplement parce que la parole de l'enfant n'a pas la même signification que celle de l'adulte.

Dans le cas présent, ce n'est pas ce qui se passe dans la tête du garçon incriminé qui fait problème mais ce qui se passe dans celle des adultes.

Des questions « insupportables » ?

Aujourd'hui, la question qui se pose est de savoir pourquoi un enseignant ou un chef d'établissement en arrivent à adopter, face à des élèves dont ils ont la charge, un comportement totalement irrationnel.

Par conviction personnelle ? C'est possible, si l'on veut bien considérer que les éducateurs, les Niçois, les éducateurs niçois, ne sont pas, par principe, très différents du reste de la société à qui le seul mot de terrorisme semble avoir fait perdre tout sens de la mesure.

Mais il est par ailleurs indéniable que l'invraisemblable campagne lancée au sommet de l'Etat, et relayée avec insistance par l'Education nationale, n'a pas que peu contribué à cet affolement général. Tout en haut du ministère, on fulmine, on tempête, on menace, on punit. Une semaine après l'attaque à *Charlie Hebdo*, devant les députés, la ministre Najat Vallaud-Belkacem assimilant toute contestation à une apologie du terrorisme, en assumait sans remords la transmission à la police, à la gendarmerie, à la justice : « *Nous ne pouvons pas laisser passer cela* », s'emportait-elle.

Laisser passer quoi, au juste ? Eh bien, par exemple, que des élèves aient pu, au cours d'un débat en

classe, manifester leur étonnement : « *C'est deux poids, deux mesures : pourquoi défendre la liberté d'expression ici, mais pas là ?* » Question qu'ils ne sont pourtant pas les seuls à poser. Mais pour la ministre, « *ces questions nous sont insupportables, surtout lorsqu'on les entend à l'école, qui est chargée de transmettre des valeurs* ».

« Dialogue éducatif »

Pour faire bonne mesure, quelques jours plus tard, avec une célérité et une réactivité rarement vues (surtout dans une administration, qui peut laisser travailler ses précaires plusieurs mois avant de les payer), l'Education nationale donnait ses ordres pour les années à venir :

« Tout comportement mettant en cause les valeurs de la République ou l'autorité du maître fera l'objet d'un signalement systématique au directeur d'école ou au chef d'établissement, d'un dialogue éducatif associant les parents d'élèves et, le cas échéant, d'une sanction.

Aucun incident ne sera laissé sans suite. »

Un « dialogue éducatif » qui se tient dans les locaux de la police ou dans le bureau du juge.

Que l'Education nationale puisse se montrer brutale n'est pas une nouveauté. Mais aujourd'hui, dans le climat de paranoïa ambiante et d'hystérisation de la parole, cette vieille déformation prend un relief tout particulier.

Où sont les profs ? Et leurs syndicats ?

Lorsque des adultes, consciemment ou non, cherchent dans le cadre de leur activité professionnelle à glisser un coin entre des enfants et leurs parents, lorsque la sanction précède la réflexion et que la loi menace potentiellement toute une population, lorsque l'intimidation tient lieu de pédagogie, lorsque le discours, à force de tourner à vide, se ridiculise, on voit bien que c'est un paysage nouveau qui se dessine, pour l'école comme pour la société.

Pour les jeunes, l'obéissance par la contrainte avant l'encasernement que de tristes parlementaires socialistes sont en train de leur préparer ; pour tout le monde, la tentation d'un régime de surveillance généralisée, d'un régime policier.

Signe complémentaire d'une démocratie en perdition, le silence qui alourdit encore ce climat délétère : les enseignants sont-ils tétanisés au point de ne pas réagir ? Ou bien faut-il comprendre qu'eux aussi ont des comptes à régler avec les élèves ? Quant aux syndicats, ils sont à cette heure aux abonnés absents.

Bernard Girard

Enseignant en collège

P.-S.

* « A 8 ans au commissariat : le retour de l'école-caserne ». Publié le 29/01/2015 à 18h08 : <http://blogs.rue89.nouvelobs.com/journal.histoire/2015/01/29/8-ans-au-commissariat-le-retour-de-lecole-caserne-234168>